



P 596 D 2635

Luxembourg, le 8 décembre 2016

Affaires générales

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Concerne : Pétition publique 596 – Pour le droit aux écoles privées pour tous : des écoles privées dans le secteur du handicap et le secteur des enfants à besoins spécifiques-démarches entreprises

Suite au débat public sur la pétition 596, le Gouvernement a entamé les démarches suivantes :

- prolongation provisoire de l'offre de l'asbl « Schrëtt fir Schrëtt » au sein de l'IMC sous le régime "dispense scolaire" en vue d'une régularisation de la situation,
- négociations entre l'asbl « Schrëtt fir Schrëtt » et le Ministère de la Famille pour ce qui est de la prise en charge des adultes,
- négociations l'asbl « Schrëtt fir Schrëtt » et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour ce qui est de la cohabitation de ladite offre au sein de l'IMC,
- révision des dispositions légales portant sur l'enseignement privé.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse